

### Bilans de la notation 2011 CAPN n°3 du 26 janvier 2012

#### **Bilan Filière Fiscale**

Ce bilan concernait les grades de Directeur Divisionnaire, d'Inspecteur Principal et d'Inspecteur Départemental. Le nombre de cadres concernés est de 4 813 dont 2 690 en échelon variable et 2 123 en échelon terminal. 533 cadres en échelon variable ont bénéficié d'une marge de + 0,06 et 831 de + 0,02. 451 cadres en échelon terminal ont bénéficié d'une marge de + 0,06 et 695 de + 0,02. Un solde de 16 mois sera à répartir sur la prochaine campagne de notation dont 3 pour les ex Directeurs Divisionnaires, 7 pour les Inspecteurs Principaux et 6 pour les ex Inspecteurs Départementaux.

35 cadres ont fait appel dont 3 Directeurs Divisionnaires, 18 Inspecteurs Principaux et 14 Inspecteurs Départementaux.

#### **Bilan Gestion Publique**

201 Receveur-Percepteur (RP1) étaient concernés. 75 ont bénéficié de + 0,06 et 79 de + 0,02. Les Receveur-Percepteur (RP2) étaient 1 736 à être notés : 768 ont bénéficié de + 0,06 et 546 de + 0,02. Il est à noter que les RP2 hors réseau ont été davantage valorisés (89 %) que ceux du réseau et de la Centrale (74 %). Sur l'ensemble de la population RP, les non comptables ont bénéficié d'une meilleure valorisation (75 %) que les comptables (68 %).

La population des Trésoriers Principaux et des Trésoriers Principaux de 1<sup>ère</sup> catégorie a été gratifiée de + 0,06 pour 50,86 %, de + 0,02 pour 30,27 et de + 0,01 pour 12,56 %.

S'agissant de bilans **F.O.-DGFIP** s'est abstenu de voter, estimant qu'il était inutile d'approuver ou de désapprouver des chiffres que l'on ne pouvait que constater.

#### **Recours de notation**

Un recours de notation était introduit par un Receveur Percepteur portant sur la note chiffrée. Malgré la validité des arguments avancés, soutenus par les représentants **F.O.-DGFIP**, l'administration a rejeté cet appel alors que les représentants des personnels votaient contre ce rejet à l'unanimité.

#### **Les élus F.O.-DGFIP**

Jean-François PAS – Sylvain HURET – Jean-Pierre SALVADOR – Philippe VANDROT

-----

### **Déclaration liminaire des élus F.O.-DGFIP lors de la CAPN n°3 du 26 janvier 2012**

**F.O.-DGFIP** condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec

des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme et de compétition entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** s'opposera à toute rémunération au mérite et condamne à ce titre la mise en place de la Prime de Fonction et de Résultats (PFR).

**F.O.-DGFIP** revendique un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement.

Même si les dispositions du décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 ne trouveront à s'appliquer que pour la campagne de notation 2013 sur l'activité 2012, cela appelle de notre part un certain nombre d'observations.

Les nouveaux paliers de réductions d'ancienneté permettront de valoriser 60 % des agents au lieu de 50 % actuellement ; cependant ces réductions sont toujours contingentées en nombre de mois à répartir, ce qui fait obstacle à la bonification pour tous les agents de la DGFIP qui la mériteraient, alors qu'ils ont et auront à subir les difficultés professionnelles engendrées par la fusion de nos deux anciennes directions.

Les discussions avec les organisations syndicales vont commencer le 30 janvier prochain sur la mise en œuvre du futur entretien professionnel. Elles concerneront les agents de catégories A (Inspecteurs), B et C. Si les agents

A + y sont intéressés en tant que notateurs potentiels, ils sont dans l'attente de discussions spécifiques en ce qui les concerne en tant que notés.

En effet la notation a un impact sur leur déroulement de carrière, que ce soit en terme d'avancement d'échelon ou d'accès aux grades supérieurs et aux emplois indicés. C'est pourquoi un contingentement au niveau des directions locales des valorisations appliquées aux agents situés à l'échelon terminal selon les mêmes proportions que celles applicables aux agents situés dans les échelons non terminaux multipliera les recours en CAPN. Dans la mesure où ces valorisations ne consomment pas de mois de réductions, **F.O.-DGFIP** demande un non contingentement.

À l'heure où les cadres de la DGFIP sont encore dans le flou pour leurs perspectives de carrière, qu'ils subissent les difficultés de la fusion et sont confrontés à un certain nombre de dysfonctionnements et aux suppressions massives d'emplois dans les postes et services, ce sujet de la notation est particulièrement sensible.

Leur malaise est certain. C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** les appellent à participer au mouvement de grève initié par une majorité des organisations syndicales.

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N°DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÊL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP